

### **BOSROUMOIS**

## Arrêté Municipal n° SG 24-10

<u>Département</u>: Eure <u>Canton</u>: Bourgtheroulde

# OBJET : ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### Nous, Philippe VANHEULE, Maire de la commune de Bosroumois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

#### **ARRÊTONS**

<u>ARTICLE 1</u>: Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent / Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme MOIGNEAU Virginie, adjoint administratif territorial principal de	1	01/03/2024
2 <sup>ème</sup> classe		
Echelon: 09		
Par ancienneté		

Total promouvables: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1 Total promus : 1 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1

**ARTICLE 2**: Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bosroumois, le 15/01/2024

Le Maire,

Philippe VANHEULE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr